

# RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2024

## ASSOCIATION ADDICTIONS FRANCE

(dont la dénomination sociale est ANPAA)

Association loi 1901

20 rue Saint Fiacre

75000 PARIS



LA COMPTABILITÉ  EFFET GROUPE

Siège social 9 rue Jacquard, Tour Maty -25000 BESANCON - Tél. : +33 (0)3 81 84 49 13  
Commissaires aux Comptes inscrits sur la liste nationale des Commissaires aux Comptes rattachés à la CRCC de Besançon-Dijon  
SARL au capital de 50 320 € - RCS Besançon 443 160 817 - www.cofides.fr

**La Comptabilité**  
EXPERTISE COMPTABLE & CREATIVITE

Baume-les-Dames

**Cofides L'audit**  
AUDIT LEGAL & STRATEGIE

Belfort

**Prévio Patrimoine**  
VOTRE REUSSITE, AUJOURD'HUI & DEMAIN

Besançon

**Audit Contrôle Légal**  
TOUTE LA COMPTABILITE A DIJON

Dijon

Morteau



ASSOCIATION ADDICTIONS FRANCE  
(dont la dénomination sociale est ANPAA)

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

### **Exercice clos le 31 décembre 2024**

A l'Assemblée Générale,

#### **1. OPINION**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'ASSOCIATION ADDICTIONS FRANCE (dont la dénomination sociale est ANPAA) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

#### **2. FONDEMENT DE L'OPINION**

##### **2.1 Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### **2.2 Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

### 3. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

La note 3.4.1 de l'annexe décrit les méthodes retenues par l'association pour l'établissement des comptes résultant de l'ensemble des données financières et comptables du siège, des directions régionales et des établissements de l'association.

Nos travaux ont notamment consisté à apprécier le caractère approprié des principes comptables appliqués et la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### 4. VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

### 5. RESPONSABILITE DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

## 6. RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

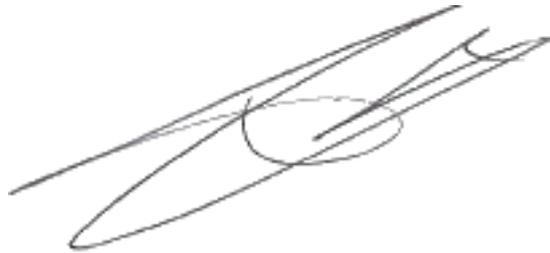
Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Besançon, le 06 juin 2025

Pour COFIDES-L'AUDIT  
**Anne-Céline CARTIER**  
Commissaire aux comptes



## **ANNEXE**

### **Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes**

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

# BILAN ACTIF

Association Addictions France

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

ACTIF	Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024			01/01/2023 au 31/12/2023
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	55 088,48	29 113,22	25 975,26	-0,01
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires	926 506,24	919 487,77	7 018,47	16 577,02
Autres	323,00		323,00	323,00
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				100,00
Immobilisations corporelles				
Terrains	1 693 904,22		1 693 904,22	1 543 354,22
Constructions	22 316 722,58	8 320 855,57	13 995 867,01	10 406 301,61
Installations techn., matériel et outil. ind.	1 434 348,41	1 069 164,31	365 184,10	407 112,76
Immobilisations corporelles en cours	1 724 697,71		1 724 697,71	3 888 525,64
Avances et acomptes				7 233,60
Autres	16 032 697,53	12 500 025,16	3 532 672,37	3 377 510,29
Biens reçus par legs ou d. dest. à être cédés	16 620,00	1 000,00	15 620,00	15 620,00
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés	33 131,87		33 131,87	33 131,87
Prêts	6 780,85		6 780,85	9 764,17
Autres	790 840,80		790 840,80	734 885,63
<b>TOTAL (I)</b>	<b>45 031 661,69</b>	<b>22 839 646,03</b>	<b>22 192 015,66</b>	<b>20 440 439,80</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes ratt.	3 382 070,34	113 906,39	3 268 163,95	2 517 215,57
Créances reçues par legs ou donations		1 776 961,51	-1 776 961,51	-20 961,51
Autres	9 094 104,52		9 094 104,52	13 786 866,93
Valeurs mobilières de placement	62 041 813,70		62 041 813,70	63 106 639,80
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	13 846 199,95		13 846 199,95	13 769 107,77
Charges constatées d'avance	763 344,78		763 344,78	608 871,48
<b>TOTAL (II)</b>	<b>89 127 533,29</b>	<b>1 890 867,90</b>	<b>87 236 665,39</b>	<b>93 767 740,04</b>
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>134 159 194,98</b>	<b>24 730 513,93</b>	<b>109 428 681,05</b>	<b>114 208 179,84</b>

# BILAN PASSIF

Association Addictions France

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

<b>PASSIF</b>	Du 01/01/2024 au 31/12/2024	Du 01/01/2023 au 31/12/2023
<b>FONDS PROPRES</b>		
Fonds propres sans droit de reprise		
Première situation nette établie	296 475,36	296 475,36
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires	328 242,82	32 542,85
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles	22 202,83	22 202,83
Réserves pour projet de l'entité	24 067 984,43	21 014 648,03
<i>Dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	23 627 616,74	20 574 280,34
<i>Excédents et réserves affectés à l'investissement</i>	13 266 390,49	11 340 979,72
<i>Excédents affectés à la couverture du BFR (réserve de trésorerie)</i>	1 538 795,01	1 243 263,15
<i>Réserves de compensation des déficits et charges d'amortissement</i>	8 822 431,24	7 990 037,47
Autres		
Report à nouveau	15 585 567,09	13 381 351,43
<i>Dont report à nouveau des activités SMS sous gestion contrôlée</i>	11 313 161,35	10 136 617,26
Excédent ou déficit de l'exercice	1 428 579,49	5 312 939,59
<i>Dont résultat de l'exercice des activités SMS sous gestion contrôlée</i>	2 564 800,44	4 992 684,93
<i>Situation nette (sous total)</i>	41 729 052,02	40 060 160,09
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	9 042 389,84	5 367 519,11
Provisions réglementées	12 551 405,86	12 185 268,64
<b>TOTAL (I)</b>	<b>63 322 847,72</b>	<b>57 612 947,84</b>
<b>FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS</b>		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	252 343,93	235 723,76
Fonds dédiés	15 448 554,45	27 777 368,20
<b>TOTAL (II)</b>	<b>15 700 898,38</b>	<b>28 013 091,96</b>
<b>PROVISIONS</b>		
Provisions pour risques	783 167,50	1 328 809,72
Provisions pour charges	3 012 342,82	3 078 370,17
<b>TOTAL (III)</b>	<b>3 795 510,32</b>	<b>4 407 179,89</b>
<b>DETTES</b>		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3 325 368,71	3 169 915,51
Emprunts et dettes financières diverses	3 450,05	2 208,38
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 822 372,37	5 126 406,07
Dettes des legs ou donations	750,00	750,00
Dettes fiscales et sociales	13 964 274,51	13 208 381,31
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2 804,23	2 804,23
Autres dettes	1 537 563,67	2 109 372,15
Instrument de trésorerie		
Produits constatés d'avance	2 952 841,09	555 122,50
<b>TOTAL (IV)</b>	<b>26 609 424,63</b>	<b>24 174 960,15</b>
Ecarts de conversion passif	<b>(V)</b>	
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>109 428 681,05</b>	<b>114 208 179,84</b>

# COMPTE DE RESULTAT

Association Addictions France

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

	Du 01/01/24 au 31/12/24	Du 01/01/23 au 31/12/23
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens	529 253,45	594 756,34
Ventes de dons en nature	4 097,30	9 365,18
Ventes de biens des activités sociales et médico-sociales		
Prestations de services	3 624 161,76	3 760 360,66
Parrainages		
Prestations de services des activités sociales et médico-sociales		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	18 957 846,73	20 023 409,33
Contributions financ. des autorités de tarification relatives aux activités sociales et médico-sociales	101 466 180,57	99 161 949,13
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		713 531,10
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	2 738 655,76	647 745,64
Utilisations des fonds dédiés	11 006 291,10	11 139 907,71
Autres produits	57 771,29	71 112,91
<b>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)</b>	<b>138 384 257,96</b>	<b>136 122 138,00</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Achats de marchandises	4 477,05	3 415,45
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	29 215 229,30	27 627 530,07
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	7 112 151,18	6 781 731,26
Salaires et traitements	64 082 066,85	59 343 363,05
Charges sociales	27 881 367,97	25 078 042,89
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	3 704 608,71	1 793 665,45
Dotations aux provisions	2 549 456,51	1 103 719,43
Reports en fonds dédiés	3 690 911,67	9 017 912,76
Autres charges	147 325,07	162 554,19
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)</b>	<b>138 387 594,31</b>	<b>130 911 934,55</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>	<b>-3 336,35</b>	<b>5 210 203,45</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	834,00	24,33
Autres intérêts et produits assimilés	280,11	810,11
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	8 616,16	138 231,67
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	1 495 791,31	1 036 312,00
<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)</b>	<b>1 505 521,58</b>	<b>1 175 378,11</b>

# COMPTE DE RESULTAT

Association Addictions France

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

	Du 01/01/24 au 31/12/24	Du 01/01/23 au 31/12/23
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	83 332,79	75 963,91
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	2 692,55	136 145,05
<b>TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)</b>	<b>86 025,34</b>	<b>212 108,96</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)</b>	<b>1 419 496,24</b>	<b>963 269,15</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Sur opérations de gestion	610 549,86	259 613,70
Sur opérations en capital	475 345,19	503 328,73
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	176 171,88	97 627,02
<b>TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)</b>	<b>1 262 066,93</b>	<b>860 569,45</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Sur opérations de gestion	661 462,41	753 894,23
Sur opérations en capital	68 135,90	350 678,32
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	520 049,02	616 529,91
<b>TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)</b>	<b>1 249 647,33</b>	<b>1 721 102,46</b>
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)</b>	<b>12 419,60</b>	<b>-860 533,01</b>
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)</b>	<b>141 151 846,47</b>	<b>138 158 085,56</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)</b>	<b>139 723 266,98</b>	<b>132 845 145,97</b>
<b>EXCÉDENT OU DÉFICIT</b>	<b>1 428 579,49</b>	<b>5 312 939,59</b>
EXCÉDENT OU DÉFICIT DES ACTIVITÉS SOCIALES ET MÉDICO-SOCIALES SOUS GESTION CONTRÔLÉE	2 564 800,44	4 992 684,93



# **Annexe des comptes annuels consolidés au 31 décembre 2024**

## **1. Préambule**

## **2. Présentation de l'association et de ses activités**

- 2.1 Présentation de l'association
- 2.2 Faits significatifs de l'exercice 2024
- 2.3 Evènements postérieurs à la clôture

## **3. Règles et méthodes comptables**

- 3.1 Principes comptables
- 3.2 Dérogations aux principes comptables
- 3.3 Changements de méthode comptable
- 3.4 Principales méthodes utilisées

## **4. Informations relatives au bilan**

- 4.1 Tableau des immobilisations
- 4.2 Tableau des amortissements
- 4.3 Tableau des dépréciations
- 4.4 Etat des créances
- 4.5 Détail des produits à recevoir
- 4.6 Détail des charges constatées d'avance
- 4.7 Variation des fonds propres
- 4.8 Report à nouveau
- 4.9 Détermination du résultat global
- 4.10 Fonds dédiés
- 4.11 Fonds reportés sur legs
- 4.12 Tableau des provisions pour risques et charges
- 4.13 Etat des dettes
- 4.14 Détail des charges à payer
- 4.15 Détail des produits constatés d'avance

## **5. Informations relatives au Compte de Résultat**

- 5.1 Détail des produits d'exploitation
- 5.2 Détail des financements publics
- 5.3 Détail du résultat exceptionnel
- 5.4 Détail de la rubrique « Legs, donations et assurances-vie »

## **6. Autres informations**

- 6.1 Contributions volontaires en nature
- 6.2 Engagements hors bilan
- 6.3 Effectif
- 6.4 Rémunération des 3 plus hauts cadres dirigeants salariés ou bénévoles



## 1. Préambule

Les notes composant la présente annexe font partie intégrante des comptes annuels consolidés de l'Association Addictions France dénommée ANPAA pour l'exercice 2024 couvrant la période allant du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024 et qui se résument de la manière suivante :

Total du Bilan	109 428 681,05
Total Produits	141 151 846,47
Total Charges	139 723 266,98
RESULTAT	1 428 579,49

Les comptes de l'Association sont établis en EUROS et les informations chiffrées contenues dans la présente annexe sont également exprimées dans cette devise.

Depuis le 01/01/2005, Associations Addictions France dénommée ANPAA applique le plan comptable conforme au modèle prévu par les décrets et arrêtés concernant les établissements médico-sociaux. Parallèlement, une comptabilité analytique a été mise en place pour permettre :

- d'une part de ventiler les produits et les charges selon la nomenclature par « Groupes fonctionnels » utilisée par les tiers financeurs ;
- d'autre part de déterminer les résultats de chacune des activités développées à l'intérieur de trois pôles analytiques « Siège & DR », « Prévention » et « Médico-social ».



## 2. Présentation de l'association et de ses activités

### 2.1 Présentation de l'association

Fondée en 1872 par Claude Bernard et Louis Pasteur, Association Addictions France est une Association loi 1901 reconnue d'utilité publique et agréée d'éducation populaire.

L'association intervient sur la prévention, la réduction des risques et les soins des personnes toutes les conduites addictives : alcool, tabac, cannabis, médicaments psychotropes, drogues illicites, pratiques de jeu excessives et autres addictions sans substance. Ses activités incluent :

- Sensibiliser et agir en promotion de la santé, à travers des actions de prévention adaptées à chaque public selon son âge, ses lieux de vie et leur vulnérabilité.
- Former et conseiller en milieu professionnel, en proposant des formations à destination des professionnels de première ligne (professionnels de santé, travailleurs sociaux...) agissant auprès de personnes concernées directement ou indirectement par les addictions et aux professionnels relais dans le monde du travail.
- Accompagner les personnes en difficulté et leur entourage, à travers différents centres gérés par l'Association : CSAPA, CAARUD, offre de soin résidentiel, CJC
- Militer pour une politique de santé cohérente sur les addictions, et veiller au respect effectif de la loi Evin encadrant la publicité pour l'alcool.

### 2.2 Faits significatifs de l'exercice 2024

#### Projets immobiliers

**Vente Cherbourg-en-Cotentin (50)** : Pour rappel, l'Assemblée Générale du 22 juin 2013 avait autorisé la vente de la propriété sis 11, rue du Dr Schweiter à La Glacerie (Manche) à un prix qui ne saurait être inférieur à celui de l'évaluation du service de France Domaine et l'affectation du prix de vente au financement de l'acquisition de nouveaux locaux.

L'Assemblée Générale du 25 juin 2022 avait autorisé la vente à un prix qui ne saurait être inférieur à celui de l'évaluation du service. Aucune évolution notable sur 2024

**Bail LAM Amiens (80)** : Pour rappel, l'Assemblée Générale du 26 septembre 2020 avait autorisé, sous conditions, la signature d'un bail notarié pour une durée de 17 ans avec le centre hospitalier Philippe PINEL d'Amiens afin de louer le bâtiment dénommé l'Essor sis Route de Paris à Amiens (80) dont ce centre hospitalier est propriétaire pour y héberger les Lits d'Accueil Médicalisés (LAM) que Addictions France gèrera sur Amiens.

Après une ouverture partielle fin 2023 avec 21 places, les travaux ont été achevés sur le premier semestre 2024, et le LAM est intégralement fonctionnel.



**Achat Nevers (58)** : Pour rappel, l'Assemblée Générale du 26 juin 2021 avait autorisé l'acquisition de locaux situés au 7 Bis Avenue Colbert à Nevers, pour réaliser ses activités sur le département de la Nièvre. Initiés sur 2022, les travaux se sont achevés en octobre 2024 et le bâtiment livré.

Pour rappel également, l'Assemblée Générale du 1<sup>er</sup> juillet 2023 avait également autorisé l'achat de trois places de parking à cette même adresse, réalisé sur 2024.

**Vente Rodez (12)** : Pour rappel, l'Assemblée Générale extraordinaire du 21 novembre 2015 avait autorisé la vente des locaux sis 8, avenue de Paris, à un prix qui ne saurait être inférieur à celui de l'évaluation du service de France Domaine. L'opération s'est concrétisée en tout début d'année 2024.

**Vente Mont-de-Marsan (40)** : l'Assemblée Générale du 1<sup>er</sup> juillet 2023 avait autorisé la vente des locaux sis au 109 rue de Fontainebleau, à un prix qui ne saurait être inférieur à celui de l'évaluation du service de France Domaine ou d'un expert immobilier indépendant. Aucune évolution notable sur l'année.

**Achat La Mothe-Achard (85)** : l'Assemblée Générale du 29 juin 2024 a autorisé l'acquisition des locaux au 6 rue de Nantes aux Achards et la réalisation des travaux pour un montant global maximum de 858 k€, sous réserve que l'évaluation du bien projetée après travaux par un expert immobilier auprès des tribunaux ne soit pas inférieure à 686 k€.

**Achat Limoges (87)** : l'Assemblée Générale du 29 juin 2024 a autorisé l'acquisition des locaux au 19 rue Cruveilhier et la réalisation des travaux pour un montant global maximum de 382 k€.

**Achat La Possession (974)** : l'Assemblée Générale du 29 juin 2024 a autorisé l'acquisition des locaux au 31 Chemin Moulin Joli et la réalisation des travaux pour un montant global maximum de 2 079 k€. La livraison est attendue pour le second semestre 2025.

**Bail Auxerre (89)** : l'Assemblée Générale du 29 juin 2024 a autorisé le prolongement du bail des locaux sis au 8, rue du Colonel Rozanoff pour une durée de 17 ans soit jusqu'au 31 décembre 2041, puis à l'issue de ladite période l'acquisition de ces mêmes locaux et la réalisation des travaux pour un montant global maximum de 2 279 k€.

**Vente Nancy (54)** : l'Assemblée Générale du 29 juin 2024 a donné son accord de principe pour la vente des locaux du 123 rue Mac Mahon à un prix qui ne saurait être inférieur à celui de l'évaluation d'un expert immobilier auprès des tribunaux et sous réserve d'une présentation globale du projet de réimplantation en Conseil d'administration.

### Frais de siège

L'ARS Île-de-France a validé la hausse du taux de frais de siège applicable aux établissements de l'association pour la période courant de 2024 à 2028 inclus, ce taux passe de 3,00% à 4,00%. A l'échelle des comptes annuels, cet impact est neutre, les charges et produits y afférents sont neutralisés.



## Evolutions sur Groupe 2

L'exercice 2024 a vu le dispositif Laforcade – complément de rémunération de 238 € brut / mois / ETP – être étendu à l'ensemble des salarié-e-s de l'association. L'impact financier est estimé à 2 677 k€, majorant de près de 60% le coût total des dispositifs Laforcade jusqu'alors en vigueur.

## Passifs

Des travaux d'analyse ont été menés sur les fonds dédiés et provisions pour risques enregistrés à fin 2024 en vue de s'assurer de la correcte documentation des passifs et de leur classement adéquat. Cela s'est traduit, outre par des reprises de fonds dédiés et de provisions pour risques et charges, par des reclassements entre postes de passif :

- 3 929 k€ ont été reclassés depuis les fonds dédiés vers les subventions d'investissement, s'agissant de financements dédiés à de l'actif immobilisé
- 1 623 k€ ont été reclassés depuis les fonds dédiés vers les produits constatés d'avance, s'agissant de quote-part de financement concernant des actions à mener sur 2025 et postérieurement
- 389 k€ ont été reclassés depuis les provisions pour charges vers les fonds dédiés, l'analyse ayant conclu à la qualité de fonds dédié au regard des règlements ANC en vigueur
- 95 k€ ont été reclassés depuis les provisions pour charges vers les subventions d'investissement, au regard des règlements ANC en vigueur

Hors ces éléments d'analyse, le poste des fonds dédiés a donné lieu à des reprises d'exploitation pour 11 345 k€, face à des dotations d'exploitation pour 4 039 k€, ce qui contribue au net repli de ce passif.

## Versement Mobilités

En tant qu'association reconnue d'utilité publique dont l'activité est à caractère social, Addictions France est en principe exonérée de versement mobilité – contribution patronale versée par les structures employant au moins 11 salariés, pour financer les transports en commun.

Cette exonération a été remise en cause par plusieurs URSSAF territoriales, ce qui s'est traduit par le règlement de 599 k€ au titre des années 2022 et 2023.

Des démarches ont été entreprises auprès des différentes Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM) dans le périmètre desquelles notre association emploie au moins 11 salariés. A ce titre, certaines exonérations locales ont été attribuées.

Un contrôle URSSAF est en cours depuis octobre 2024 et a porté, entre autres, sur l'analyse de l'exonération des versements mobilité pour les exercices 2022 et 2023. Les conclusions définitives ne sont pas connues à ce jour.



### Externalisation des provisions pour indemnités de départ à la retraite (Provisions IDR)

Pour rappel, le Conseil d'administration, pour donner suite aux décisions prises en décembre 2015 puis en décembre 2018, a pris position d'externaliser totalement les provisions pour indemnités de départ à la retraite. Le contrat d'assurance souscrit auprès d'AXA avait été doté à fin 2023 à hauteur de 8 541 k€.

À la suite de départs en retraite observés en toute fin d'exercice, une demande de remboursement de 565 k€ avait été formulée, le remboursement est devenu effectif en mars 2024. Le remboursement a été demandé au titre des indemnités de départs en retraite versées à 20 salariés, pour un total perçu du fonds Axa de 540 k€, dont le versement est devenu effectif début 2025

À la suite de cette opération, et pour s'assurer que le fonds Axa couvre l'intégralité de la provision IDR calculée à fin 2024, un abondement complémentaire de 434 k€ a été décidé fin 2024, et s'est concrétisé sur le 1er semestre 2025.

Cet abondement tient compte des intérêts produits par le fonds AXA depuis la souscription du fonds en décembre 2015.

### Tensions géopolitiques

La situation de conflit entre la Fédération de Russie et la République d'Ukraine déclenchée en février 2022, de même que la résurgence des tensions au Proche-Orient depuis le 7 octobre 2023, ne présentent aucun impact significatif connu sur l'activité de l'Association.



## 2.3 Evènements postérieurs à la clôture

### Changement de logiciel métier

Suite à la fin de l'utilisation du logiciel G12A, pour des raisons techniques et de sécurité, qui sera effective en septembre 2025, des travaux ont été menés à compter de 2023 en vue de son remplacement par un nouveau logiciel. La mise en place du Dossier Usager Informatisé (DUI) avec la solution OGiRYS par l'éditeur SociaNova a été retenue. Cette évolution est pour partie financée par subvention dans le cadre du programme ESMS numérique de la CNSA. A fin 2024, la subvention à recevoir est constatée à l'actif pour 684 k€.

Par décision du comité de direction national, il a été décidé d'arrêter le déploiement avec SociaNova et d'engager la recherche d'un nouvel éditeur. Ce dernier, s'il est référencé Ségur, est présumé ne pas entraîner de remise en cause de la subvention.

### Risques divers

Le Siège national a choisi de déprécier la créance de subvention de fonctionnement attendue du Fonds de Lutte Contre les Addictions (FLCA) au titre de l'année 2023, pour un montant de 1 756 k€. A la date de rédaction du présent rapport de gestion, les sommes attendues au titre de 2023 et 2024 ne sont pas perçues.

Suite à un contrôle des auditeurs légaux, un risque de pénalité à verser sur la non-réalisation des entretiens professionnels est constaté en provision de passif pour 120 k€.



## 3. Règles et méthodes comptables

### 3.1 Principes comptables

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des services.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément au plan comptable général, règlement n°2014-03 de l'ANC (Autorité des Normes Comptables) en tenant compte des dispositions réglementaires suivantes :

- du règlement ANC n°2018-06 relatif aux personnes morales de droit privé à but non lucratif tenus d'établir des comptes annuels ;
- du règlement ANC n° 2019-04 relatif aux organismes gérants des établissements sociaux et médico-sociaux ;
- de la nomenclature des comptes prévue dans l'instruction M22 et publiée dans l'arrêté du 14 décembre 2022 relatif au plan comptable applicable aux établissements et services privés sociaux et médico-sociaux relevant du I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles, dit M22bis

### 3.2 Dérogations aux principes comptables

Pour des raisons historiques ou pour tenir compte des demandes présentées par certains organismes accordant leur financement, des dérogations aux principes comptables généralement admis sont appliquées par certains établissements et directions régionales, et consistent principalement :

- à comptabiliser directement dans les « capitaux permanents » des éléments du compte de résultat dont le fait générateur concerne les exercices antérieurs ;
- à enregistrer parmi les charges de l'exercice, dans des comptes de dotations, des montants affectés à la constitution d'une « Réserve de trésorerie ».

Ces mouvements sont clairement identifiés dans la présentation du compte de résultat consolidé et sont également isolés dans la note n°5 de l'annexe qui retrace l'évolution des capitaux permanents (fonds propres).

Ces principes comptables dérogatoires ne modifient toutefois pas le montant des « capitaux permanents » dans le bilan de l'Association Addictions France.



Dans le cadre de sa politique de placement financier, l'Association a choisi de ne pas constater de provisions pour dépréciations relatives aux moins-values latentes sur les produits financiers :

- dont le nominal attendu à l'échéance est certain
- et dont elle a l'assurance raisonnable qu'elle les conservera jusqu'à leur échéance.

Les produits financiers concernés par cette dérogation sont des obligations d'entreprises privées et des bons à moyen terme négociables (BMTN)

### 3.3 Changements de méthode comptable

Aucun changement de méthode comptable n'est intervenu sur l'exercice 2024. Les états financiers de l'entité ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité.

### 3.4 Principales méthodes utilisées

#### 3.4.1 Agrégation des comptes annuels

Associations Addictions France dénommée ANPAA, régie par les dispositions de la loi de 1901 et reconnue d'utilité publique, comprend outre son Siège social à Paris, des directions régionales et des établissements qui tiennent une comptabilité conformément aux procédures arrêtées par le Siège national. Les comptes de l'Association résultent de la consolidation de l'ensemble des données financières et comptables du siège, des directions régionales et des établissements de l'Association.



Les principales étapes de la procédure de consolidation des comptes pour tous les établissements et directions régionales entrant dans le cadre juridique de l'Association sont :

- tenir leur comptabilité depuis le 01/01/2013 sur le logiciel COMPTA-FIRST accessible par Internet, sur la base d'un plan comptable et d'un plan analytique uniques.
- faire réviser obligatoirement leurs comptes annuels par un Cabinet d'Expertise comptable habilité à "attester" lesdits comptes, et dont la mission de contrôle doit notamment avoir pour objet :
  - de s'assurer de la régularité et de la sincérité des comptes tenus ;
  - de vérifier que les procédures internes sont correctement respectées, notamment pour ce qui concerne l'application du plan comptable, de procéder par sondages au contrôle des imputations comptables et de s'assurer que les principales dépenses de gestion sont régulièrement justifiées;
  - d'établir, sous leur responsabilité, un "Dossier de consolidation" dans lequel doivent être explicitées toutes les réserves éventuelles sur la sincérité ou la régularité des comptes à intégrer dans la consolidation.
- tous les mouvements "internes" réalisés au cours de l'exercice entre plusieurs directions régionales et/ou établissements entrant dans le périmètre de la consolidation doivent être enregistrés, par chacune d'eux, dans des comptes intitulés "Comptes de liaisons", afin de pouvoir ensuite être neutralisés en consolidation.
- les écritures d'élimination des mouvements de "liaisons" internes sont enregistrées dans un dossier comptable spécifique (Ajustement de consolidation) qui regroupe également les mouvements correctifs de certains comptes (stocks, comptes à régulariser débiteurs) et notamment les retraitements des amortissements concernant les constructions immobilisées. La neutralisation des comptes de liaison n'a toutefois pas pu être totalement réalisée et les différences peu significatives relevées lors de la consolidation ont été traitées selon la règle traditionnellement retenue, à savoir :
  - Ecart « liaisons bilan » rapporté au débit du compte « débiteurs divers »
  - Ecart « liaisons gestion » rapporté au crédit du compte « recettes diverses »

Les comptes consolidés établis au 31 décembre 2024 par l'Association regroupent les données des 105 dossiers comptables tenus par :

- le Siège national ;
- 19 directions régionales, dont 2 directions régionales de prévention créées en 2019 (Bretagne, Hauts-de-France), 1 créée en 2021 (Nouvelle-Aquitaine), 1 créée en 2022 (Normandie) et 1 créée en 2023 (Pays-de-la-Loire)
- 80 établissements gérant des ESMS ou des activités de Prévention, des Centres de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA), des Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des Risques pour Usagers de Drogues (CAARUD), des Appartements de coordination thérapeutique (ACT), et depuis 2013 des Maisons des Adolescents (MDA) ;



- L'établissement 99-93 « Pool Legs » créé en 2021 pour isoler la gestion des fonds perçus au titre des legs et donations perçues par l'Association, plutôt que par un établissement précis ;
- l'établissement 99-95 « Pool Formation Interne » créé depuis décembre 2006 pour isoler la gestion des fonds cotisés sur les rémunérations versées par chacune des directions régionales et établissements ANPAA pour couvrir les obligations en matière de formation professionnelle continue des salariés de l'Association ;
- l'établissement 99-96 « Pool Solidarité » créé en 2004 avec pour objet de suivre l'utilisation des plus-values immobilières dégagées lors de cessions exceptionnelles de biens immobiliers ;
- l'établissement 99-97 « Pool Systèmes d'information » créé en 2016 en tant que « Pool GI2A » pour isoler les opérations réalisées en lien avec l'édition du logiciel-métier GI2A ; le périmètre de ce Pool a été étendu sur l'exercice 2017 à toutes les opérations réalisées en lien avec la gestion des principaux logiciels (GI2A, ComptaFirst, Nibelis, etc.)
- l'établissement 99-98 « Pool de trésorerie » constitué par l'ANPAA pour la gestion des avoirs détenus dans les comptes ouverts par les directions régionales et les établissements auprès de la banque Crédit Coopératif qui opère une consolidation des trésoreries.

Afin de préserver les résultats attestés de chacun des établissements et directions régionales entrant dans le périmètre de consolidation, certains ajustements sont constatés de façon globale en consolidation et apparaissent, de ce fait, isolés dans un dossier comptable particulier « OD de consolidation ». Ces régularisations trouvent leur origine dans les ajustements relatifs au traitement de l'amortissement des constructions immobilisées sur une durée homogène de 40 ans (cf. § 3.4.2), ainsi que dans certaines opérations non réciproques produisant un impact en résultat.

Dans les résultats consolidés au 31 décembre 2024, ces ajustements se résument comme suit :

Poste (en euros)	Charges	Produits	NET	Rappel N-1
Ajustement amortissements constructions	-156 302		<b>156 302</b>	<b>101 512</b>
Ajustement Dépréciation post-arrêté	1 876 000		<b>-1 876 000</b>	<b>0</b>
Ajustement Mouvements sur fonds dédiés	186 000		<b>-186 000</b>	<b>0</b>
Ajustement prise en charge opérations intragroupes	28 744		<b>-28 744</b>	<b>-12 920</b>



### 3.4.2 Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur prix de revient d'acquisition. Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire, sur la base des durées d'utilisation des biens définies comme suit :

- Frais d'établissement ..... 1 à 3 ans
- Logiciels informatiques ..... 1 à 3 ans
- Droit au bail ..... 1 à 3 ans (1 an en consolidation)
- Terrains ..... non amortis
- Constructions :
  - immeubles non décomposés ..... 40 ans (a)
  - immeubles décomposés ..... selon détail ci-dessous (b)
- Matériels & équipements techniques ..... 4 à 5 ans
- AAI divers ..... 6 à 10 ans
- Véhicules ..... 4 à 5 ans (neuf) et 3 à 4 ans (occasion)
- Matériel de bureau ..... 4 à 5 ans
- Matériel informatique ..... 3 à 4 ans
- Mobilier de bureau ..... 5 à 10 ans

Les biens d'une valeur unitaire inférieure à 500 € peuvent être comptabilisés directement en compte de charges (60 623 000 : Petits matériels & équipements)

Amortissement financier des immeubles : les immeubles financés par des emprunts auprès du pool de trésorerie interne ou auprès d'un établissement financier sont le plus souvent, en accord avec les tiers financeurs, amortis sur la durée de l'emprunt (ou sur une durée très proche) afin que l'amortissement annuel permette également de couvrir les remboursements en capital. La régularisation des amortissements est effectuée en consolidation depuis décembre 2006 afin que tous les immeubles détenus par l'association soient amortis sur une durée de 40 ans.

Pour les immeubles susceptibles d'être décomposés, les amortissements sont constatés sur les durées suivantes :

- Terrain : ..... non amorti
  - mais à évaluer et à isoler dans le compte correspondant.
- Structure et ouvrages assimilés ..... 40 ans, avec possibilité d'isoler le cas échéant :
  - Electricité ..... 25 ans
  - Plomberie/sanitaire ..... 25 ans
  - Ascenseurs ..... 15 ans
- Menuiseries extérieures ..... 25 ans
- Chauffage collectif ..... 25 ans
- Chauffage individuel ..... 15 ans
- Etanchéité ..... 15 ans
- Ravalement avec amélioration ..... 15 ans



### 3.4.3 Immobilisations financières

Les titres immobilisés, non cotés, sont évalués à leur prix de revient d'acquisition. Ils représentent essentiellement la contre-valeur des souscriptions de parts dans le capital du Crédit Coopératif, exigées par cette banque à l'occasion de l'octroi de financements.

Les créances immobilisées sont représentées par des dépôts de garantie ou des avances sur consommations, ainsi que par des prêts au personnel.

### 3.4.4 Créances et dettes

Les créances et dettes sont évaluées à leur valeur nominale. Des provisions sont constituées pour faire face au risque de non recouvrement total ou partiel des créances douteuses ou aléatoires : ces provisions figurent :

- soit dans les provisions pour dépréciation, en actif soustractif au bilan ;
- soit au passif parmi les « provisions pour risques ».

Les éventuelles créances ou dettes libellées en devises étrangères doivent être valorisées au cours du jour de clôture de l'exercice.

### 3.4.5 Valeurs mobilières de placement

Tous les placements de l'association sont gérés par le « Pool de Trésorerie » et sont principalement constitués par des parts dans des Fonds communs de placement, des billets de trésorerie à échéance ou des contrats de capitalisation. Les parts de FCP se trouvent valorisées au bilan à leur cours à la date de clôture des comptes.

La gestion des résultats du pool est traitée chaque trimestre civil et le résultat net trimestriel est réparti entre les directions régionales et établissements au prorata de leurs nombres débiteurs / créditeurs du trimestre.

A l'exception des placements financiers évoqués au paragraphe 3.2, lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur d'acquisition, il est donné lieu à la constatation d'une provision pour dépréciation.

### 3.4.6 Disponibilités : banques, chèques postaux, caisses

Tous les avoirs détenus par l'association dans des établissements financiers sont regroupés et une compensation est opérée pour chaque établissement financier entre les soldes débiteurs et les soldes créditeurs, les seconds étant isolés au passif du bilan.



### **3.4.7 Réserves des plus-values nettes d'actif immobilisé**

A l'occasion des cessions de biens immobiliers notamment, les plus-values dégagées sont constatées en résultat exceptionnel, conformément aux règles comptables. En parallèle, une dotation exceptionnelle réglementée est constatée dans ce compte de réserves à concurrence du montant de la plus-value, ce qui revient à neutraliser cette dernière dans le résultat exceptionnel de l'exercice.

Cette réserve est destinée à financer les nouveaux projets d'investissements immobiliers.

Les montants constatés depuis 2004 dans ce compte s'élèvent à la clôture de l'exercice à 7 920 285 €.

### **3.4.8 Provisions réglementées sur produits financiers**

Conformément à l'article R314-59 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF), les produits financiers issus des placements de la trésorerie centralisée par le siège national, et descendus vers les directions régionales et établissements peuvent donner lieu à constatation d'une provision réglementée sur produits de trésorerie (compte 14830000)

Les montants constatés dans ce compte s'élèvent à la clôture de l'exercice à 409 015 €.



## 4. Informations relatives au bilan

### 4.1 Tableau des immobilisations

Immobilisations	2023	Entrées	Sorties	Autres mvts	2024
Frais d'établissement	29 108	25 981			55 088
Logiciels informatiques	926 688	9 145	-9 518	191	926 506
Autres immos incorporelles	323				323
Immobilisations en cours	0				0
Avances & acomptes	100			-100	0
<b>Immos Incorporelles</b>	<b>956 219</b>	<b>35 126</b>	<b>-9 518</b>	<b>91</b>	<b>981 918</b>
Terrains	1 543 354	60 550		90 000	1 693 904
Constructions	12 575 439	613 642		3 361 703	16 550 784
AAI sur constructions	5 437 653	327 927	-7 255	7 613	5 765 939
Matériel & Equipements	1 370 308	91 773	-27 533	-199	1 434 348
AAI divers	7 204 134	540 292	-53 692	105 490	7 796 225
Véhicules	1 624 841	123 237	-91 740	71 327	1 727 665
Matériel de bureau	574 058	26 885	-23 098	5 262	583 107
Matériel informatique	3 252 969	392 675	-198 005	4 553	3 452 192
Mobilier de bureau	2 431 498	93 296	-45 275	-6 011	2 473 508
Immobilisations en cours	3 888 526	1 691 384		-3 855 212	1 724 698
Avances & acomptes	7 234	518		-7 752	0
Issu de legs destiné à être cédé	16 620				16 620
<b>Immos Corporelles</b>	<b>39 926 633</b>	<b>3 962 179</b>	<b>-446 597</b>	<b>-223 225</b>	<b>43 218 990</b>
Titres immobilisés	33 132				33 132
Prêts	9 764		-2 983		6 781
Dépôts & cautionnements	734 764	55 955			790 719
Autres immos financières	122				122
<b>Immos Financières</b>	<b>777 782</b>	<b>55 955</b>	<b>-2 983</b>	<b>0</b>	<b>830 754</b>
<b>IMMOBILISATIONS BRUTES</b>	<b>41 660 633</b>	<b>4 053 260</b>	<b>-459 098</b>	<b>-223 134</b>	<b>45 031 662</b>

Parmi les opérations enregistrées en Autres mouvements se trouvent :

- L'activation en 2024 de projets immobiliers significatifs, enregistrés en immobilisations en cours à fin 2023
- L'intégration des actifs immobilisés issus d'activités reprises sur 2024, dont deux CAARUD anciennement géré par l'association AIDeS



## 4.2 Tableau des amortissements

Amortissements	2023	Dotations	Sorties	Autres mvts	2024
Frais d'établissement	29 108	6			29 113
Logiciels informatiques	910 111	17 190	-9 518	1 704	919 488
Autres immos incorporelles	0				0
Immobilisations en cours	0				0
Avances & acomptes	0				0
<b>Immos Incorporelles</b>	<b>939 219</b>	<b>17 196</b>	<b>-9 518</b>	<b>1 704</b>	<b>948 601</b>
Terrains	0				0
Constructions	3 982 756	418 084			4 400 840
AAI sur constructions	3 624 034	302 286	-5 366	-939	3 920 015
Matériel & Equipements	963 195	131 168	-27 533	2 335	1 069 164
AAI divers	5 304 126	440 509	-53 594	57 833	5 748 874
Véhicules	1 361 135	78 004	-90 786	60 210	1 408 564
Matériel de bureau	542 155	16 314	-21 010	8 591	546 050
Matériel informatique	2 567 418	407 539	-196 331	11 771	2 790 397
Mobilier de bureau	1 935 154	112 858	-45 087	3 216	2 006 141
Immobilisations en cours	0				0
Avances & acomptes	0				0
<b>Immos Corporelles</b>	<b>20 279 974</b>	<b>1 906 761</b>	<b>-439 708</b>	<b>143 017</b>	<b>21 890 045</b>
Titres immobilisés	0				0
Prêts	0				0
Dépôts & cautionnements	0				0
Autres immos financières	0				0
<b>Immos Financières</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>AMORTISSEMENTS</b>	<b>21 219 193</b>	<b>1 923 957</b>	<b>-449 225</b>	<b>144 721</b>	<b>22 838 646</b>



### 4.3 Tableau des dépréciations

POSTE	2023	Dotations	Reprises	Autres Mvts	2024
Immobilisations incorporelles	0				0
Immobilisations corporelles	1 000				1 000
Immobilisations financières	0				0
Stocks et en-cours	0				0
Créances usagers	93 528	24 652	-4 274		113 906
Valeur mobilières de placement	8 616		-8 616		0
Autres actifs	20 962	1 756 000			1 776 962
<b>TOTAL PROVISIONS D'ACTIF</b>	<b>124 106</b>	<b>1 780 652</b>	<b>-12 890</b>	<b>0</b>	<b>1 891 868</b>
Impact résultat d'exploitation		1 780 652	-4 274		
Impact résultat financier			-8 616		
Impact résultat exceptionnel					

### 4.4 Etat des créances

POSTE	TOTAL	< 1 an	> 1 an
Prêts	6 781	1 352	5 428
Dépôts et cautionnements	790 719		790 719
Autres immos financières	33 253		33 253
<b>Créances - Actif immobilisé</b>	<b>830 754</b>	<b>1 352</b>	<b>829 401</b>
Tiers & comptes rattachés	3 382 070	3 382 070	
Personnel & comptes rattachés	121 220	121 220	
Organismes sociaux	410 031	410 031	
Etat - Impôts et taxes	31 192	31 192	
Comptes courants GCSMS	732 939	732 939	
Subventions & Produits à recevoir	6 821 095	6 821 095	
Débiteurs divers	977 627	977 627	
Charges constatées d'avance	770 669	770 669	
<b>Créances - Actif circulant</b>	<b>13 246 844</b>	<b>13 246 844</b>	
<b>TOTAL CREANCES</b>	<b>14 077 597</b>	<b>13 248 196</b>	<b>829 401</b>



#### 4.5 Détail des produits à recevoir

POSTE	2024	2023
Immobilisations financières		
Tiers & comptes rattachés	586 427	1 007 804
Personnel & comptes rattachés	18 909	17 351
Organismes sociaux	346 850	345 311
Etat - Impôts et taxes		
Subventions à recevoir	6 602 847	11 542 021
Produits divers à recevoir	404 225	563 979
Disponibilités - Intérêts courus	398 537	633 494
<b>PRODUITS A RECEVOIR</b>	<b>8 357 795</b>	<b>14 109 960</b>

#### 4.6 Détail des charges constatées d'avance

POSTE	2024	2023
Exploitation	763 345	608 871
Financiers		
Exceptionnel		
<b>CHARGES CONSTATEES D'AVANCE</b>	<b>763 345</b>	<b>608 871</b>



## 4.7 Variation des fonds propres

POSTE	2023	Affectation Résult° N-1	Affectation Résult° ante	Reclassmt	Autres Mvts	2024
Fonds propres sans droit de reprise	296 475					296 475
<b>Fonds propres sans droit de reprise</b>	<b>296 475</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>296 475</b>
Excédents affectés à l'investissement	11 340 980	1 353 311	669 259	-37 100	-60 060	13 266 390
Excédents affectés Couverture BFR	1 243 263	103 425	178 635		13 472	1 538 795
Réserve de compensation	6 196 335	139 390	437 482		53 582	6 826 790
Autres réserves	2 256 273		201 939		-0	2 458 212
Report à nouveau	7 066 703	1 089 664	14 866		-67 604	8 103 630
<b>Fonds propres sans droit de reprise</b>	<b>28 103 554</b>	<b>2 685 791</b>	<b>1 502 181</b>	<b>-37 100</b>	<b>-60 609</b>	<b>32 193 817</b>
Fonds propres avec droit de reprise	32 543				295 700	328 243
Résultats sous contrôle tiers financeurs	10 136 617	2 576 940	-1 451 714		51 318	11 313 161
Dépenses refusées et non opposables	-3 821 969	50 421	-50 465		-9 211	-3 831 224
<b>Fonds propres avec droit de reprise</b>	<b>6 347 191</b>	<b>2 627 361</b>	<b>-1 502 179</b>	<b>0</b>	<b>337 807</b>	<b>7 810 180</b>
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>5 312 940</b>	<b>-5 312 940</b>			<b>1 428 579</b>	<b>1 428 579</b>
Subventions d'investissement s/BNR	5 367 519			4 067 980	-393 109	9 042 390
Provisions pour couverture BFR	4 222 106					4 222 106
Amortissements dérogatoires	0					0
Réserve +/- values cessions d'actifs	7 963 162				-42 878	7 920 285
Autres provisions réglementées	0				409 015	409 015
<b>Provisions réglementées</b>	<b>12 185 269</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>366 137</b>	<b>12 551 406</b>
<b>FONDS PROPRES</b>	<b>57 612 948</b>	<b>212</b>	<b>2</b>	<b>4 030 880</b>	<b>1 678 805</b>	<b>63 322 848</b>

## 4.8 Report à nouveau

POSTE	2023	Affectation Résult° N-1	Affectation Résult° ante	Reclassmt	Autres Mvts	2024
Report à nouveau débiteur (I10)	7 066 703	1 089 664	14 866		-67 604	8 103 630
Report à nouveau créditeur (I19)	0					0
<b>RàN sans droit de reprise</b>	<b>7 066 703</b>	<b>1 089 664</b>	<b>14 866</b>	<b>0</b>	<b>-67 604</b>	<b>8 103 630</b>
Résultats sous contrôle tiers financeurs	10 136 617	2 576 940	-1 451 714		51 318	11 313 161
Charges rejetées	-3 188 027		75 535		-9 026	-3 121 518
Dépenses non opposables - Prov° CP	-293 674	50 421	-116 448		-185	-359 886
Dépenses non opposables - Autres	-340 267		-9 552			-349 819
<b>RàN avec droit de reprise</b>	<b>6 314 648</b>	<b>2 627 361</b>	<b>-1 502 179</b>	<b>0</b>	<b>42 107</b>	<b>7 481 938</b>



## 4.9 Détermination du résultat global

POSTE	2024	2023
<b>RESULTAT</b>	<b>1 428 579</b>	<b>5 312 940</b>
Part sous gestion contrôlée (MS)	2 564 800	4 992 685
Part sous gestion propre	-1 136 221	320 255

## 4.10 Fonds dédiés

POSTE	2023	Dotations	Reprises	Reclassmt	Autres Mvts	2024
Fonds dédiés Prévention	<b>8 120 853</b>	1 834 969	-5 824 327	-652 636	0	<b>3 478 859</b>
Fonds dédiés Médico-Social	<b>19 656 515</b>	1 855 943	-5 181 964	-4 516 966	156 168	<b>11 969 695</b>
<b>Fonds dédiés</b>	<b>27 777 368</b>	<b>3 690 912</b>	<b>-11 006 291</b>	<b>-5 169 602</b>	<b>156 168</b>	<b>15 448 554</b>

Pour rappel, ces comptes enregistrent la quote-part des subventions attribuées pour financer des actions engagées avant le 31/12/2024 mais qui ne pourront être achevées qu'ultérieurement.

A noter que dans certains cas particuliers, des fonds dédiés ont été réaffectés, à la demande des tiers financeurs, au poste « subventions d'équipement » ou « Réserves d'investissement » afin de permettre le financement d'investissements. Au compte de résultat, les produits d'exploitation enregistrent le montant net des reprises de fonds dédiés atténuées de ces réaffectations.

## 4.11 Fonds reportés sur legs

POSTE	2023	Dotations	Reprises	Reclassmt	Autres Mvts	2024
Fonds reportés - Legs T. ép L.	<b>235 724</b>	16 620				<b>252 344</b>
<b>Fonds reportés sur legs</b>	<b>235 724</b>	<b>16 620</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>252 344</b>



## 4.12 Tableau des provisions pour risques et charges

POSTE	2023	Dotations	Reprises	Autres Mvts	2024
Provisions Indemnité Départ Retraite	0				0
Provisions grosses réparations	347 020		-109 048	-75 703	162 269
Autres provisions pour risques	1 328 810	358 359	-831 001	-73 000	783 168
Autres provisions pour charges	2 731 350	2 191 098	-1 736 770	-335 604	2 850 074
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>4 407 180</b>	<b>2 549 457</b>	<b>-2 676 819</b>	<b>-484 307</b>	<b>3 795 510</b>

### 4.12.1 Provisions pour indemnités de retraites (IDR) à payer

Depuis l'exercice 2006, l'ANPAA a décidé de généraliser la constitution de provision IDR pour l'ensemble des salariés présents au 31 décembre, selon la méthode préconisée par la norme IAS-19. Pour les calculs au 31 décembre 2024, les hypothèses suivantes ont été retenues :

- Age de départ à la retraite.....65 ans
- Taux annuel d'évolution des salaires.....1,60 %
- Taux de charges sociales et fiscales.....58,54%
- Taux d'actualisation.....3,25 %
- Table de « turn over »
- Table de mortalité (INED)

La valeur actuelle probable des indemnités de fin de carrière (VAP-IFC) est calculée sur la base des droits que les salariés auront acquis lorsqu'ils auront atteint l'âge de départ en retraite.

La provision est déterminée au 31/12/N sur la base de la VAP-IFC, proportionnellement à l'ancienneté acquise par les salariés à cette date par rapport à l'ancienneté qu'ils auront à l'âge de leur départ en retraite.

Pour rappel, le Conseil d'Administration, par décisions du 12 décembre 2015 et du 15 décembre 2018, avait décidé d'externaliser totalement les provisions pour départ à la retraite sur un contrat d'assurance souscrit auprès d'AXA.

En cas de départ en retraite d'un salarié, il peut être procédé à un rapatriement d'argent depuis le fonds AXA, dans les conditions et limites contractuelles.



Conformément à la procédure mise en place à compter de l'exercice 2019, chaque établissement constate successivement :

- La variation N/N-1 de la provision IDR, selon les modalités comptables en vigueur (dotation en charge d'exploitation, reprise en produit d'exploitation)
- S'il y a lieu de constater un abondement complémentaire au niveau national, la reprise de la variation en produit d'exploitation
- S'il y a lieu de constater un abondement complémentaire au niveau national, la constatation soit de l'abondement complémentaire en charges d'exploitation sur le poste d'assurance, soit la régularisation du surabondement en produits d'exploitation sur le poste de transfert de charges ; au niveau national, ces opérations sont nettées sur le poste d'assurance

Le suivi de la valorisation du fonds est détaillé au paragraphe 6.2.1

#### 4.13 Etat des dettes

POSTE	TOTAL	< 1 an	> 1 an
Emprunts auprès etabl. de crédit	3 324 425	236 783	3 087 642
Dettes financières diverses	4 394	4 394	
Fournisseurs & comptes rattachés	4 822 372	4 822 372	
Personnel & comptes rattachés	6 019 007	6 019 007	
Organismes sociaux	6 279 592	6 279 592	
Etat - Impôts et taxes	1 665 676	1 665 676	
Dettes sur immobilisations	2 804	2 804	
Autres dettes	1 538 314	1 538 314	
Produits constatés d'avance	2 952 841	2 952 841	
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>26 609 425</b>	<b>23 521 783</b>	<b>3 087 642</b>



#### 4.14 Détail des charges à payer

POSTE	2024	2023
Emprunts - Intérêts courus	944	3 681
Fournisseurs & comptes rattachés	1 877 951	1 959 373
Provisions Congés payés & RTT	5 663 568	5 091 440
Charges sur provisions CP & RTT	3 046 872	2 692 979
Personnel - Autres	215 844	314 866
Organismes sociaux	1 102 657	764 053
Etat - Impôts et taxes	967 315	731 373
Charges diverses à payer	260 984	221 559
<b>CHARGES A PAYER</b>	<b>13 136 136</b>	<b>11 779 324</b>

#### 4.15 Détail des produits constatés d'avance

POSTE	2024	2023
Exploitation	2 952 841	555 123
Financiers		
Exceptionnel		
<b>PRODUITS CONSTATES D'AVANCE</b>	<b>2 952 841</b>	<b>555 123</b>



## 5. Informations relatives au Compte de Résultat

### 5.1 Détail des produits d'exploitation

Détail des produits d'exploitation	México-Social	Hors-MS	TOTAL
Ventes, Prestations de service	764 365	3 393 147	<b>4 157 513</b>
Dotations globales	101 338 065	128 116	<b>101 466 181</b>
Subventions d'exploitation	1 152 285	17 805 562	<b>18 957 847</b>
Ressources liées à la générosité du public		0	<b>0</b>
Reprise sur amort°, dépr°, transfert chg	1 203 583	1 535 073	<b>2 738 656</b>
Utilisation des fonds dédiés	5 183 963	5 822 328	<b>11 006 291</b>
Autres produits	28 904	28 867	<b>57 771</b>
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>109 671 164</b>	<b>28 713 094</b>	<b>138 384 258</b>

### 5.2 Détail des financements publics

Détail des financements publics	Union Européenne	Etat, Assur° Maladie, Sécu	ARS	Collectivités territoriales	Divers	TOTAL
CSAPA (dont GCSMS)			81 361 940			<b>81 361 940</b>
CAARUD			3 240 967			<b>3 240 967</b>
Autre Médico-Social (ACT, Micro-struc°)			4 961 441			<b>4 961 441</b>
Directions régionales /s CPOM			11 901 832			<b>11 901 832</b>
<b>Dotations globales</b>			<b>101 466 181</b>			<b>101 466 181</b>
CSAPA (dont GCSMS)		449 198	-18 050	204 428	210 657	<b>846 232</b>
CAARUD		9 123		31	24 230	<b>33 384</b>
Autre Médico-Social (ACT, Micro-struc°)		127 605			418	<b>128 023</b>
Directions régionales /s CPOM	1 464	3 781 621	11 787 488	1 132 874	1 246 760	<b>17 950 207</b>
<b>Subventions d'exploitation</b>	<b>1 464</b>	<b>4 367 547</b>	<b>11 769 438</b>	<b>1 337 333</b>	<b>1 482 065</b>	<b>18 957 847</b>
Direction Régionale Centre		2 713				<b>2 713</b>
Aube (10)			1 201			<b>1 201</b>
Cher (18)			31 167			<b>31 167</b>
DR Prévention Normandie		999				<b>999</b>
<b>Subventions d'invest° (2024 seult)</b>		<b>3 712</b>	<b>32 368</b>			<b>36 080</b>
<b>FINANCEMENTS PUBLICS</b>	<b>1 464</b>	<b>4 371 259</b>	<b>113 267 986</b>	<b>1 337 333</b>	<b>1 482 065</b>	<b>120 460 107</b>



### 5.3 Détail du résultat exceptionnel

Détail résultat exceptionnel	2024	2023
Prod° Except° s/OP gestion	610 550	259 614
Produits de cession d'actif	13 987	137 247
QP Subv Invest mise en résultat	429 189	364 970
Reprises s/Provisions réglementées	153 912	86 791
Reprises s/Provisions exceptionnelles	19 951	10 736
Autres produits exceptionnels	34 479	1 212
<b>Produits exceptionnels</b>	<b>1 262 067</b>	<b>860 569</b>
Pénalités, amendes	4 940	19 261
Charges sur exercices antérieurs	614 466	259 292
Autres charges except° s/OP gestion	42 056	475 342
VNC des actifs cédés	15 194	320 580
Dotations s/Provisions réglementées	520 049	557 802
Autres dotations exceptionnelles		58 728
Autres charges exceptionnelles	52 942	30 098
<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>1 249 647</b>	<b>1 721 102</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>12 420</b>	<b>-860 533</b>

### 5.4 Détail de la rubrique « Legs, donations et assurances-vie »

Détail Legs, donations, assurance-vie	2024	2023
Montant perçu au titre d'assurances-vie		
Montant de la rubrique de produits « Legs ou donations » définie à l'article 213-9	16 620	250
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés		492 602
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés		27 399
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations		220 000
<b>Produits Legs, donations, assurance-vie</b>	<b>16 620</b>	<b>740 250</b>
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés		
Dotations aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés		17 399
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	16 620	9 320
<b>Charges Legs, donations, assurance-vie</b>	<b>16 620</b>	<b>26 719</b>



## 6. Autres informations

### 6.1 Contributions volontaires en nature

Les contributions volontaires en nature n'étaient ni valorisées, ni comptabilisées jusqu'en 2019. L'analyse des contributions volontaires et notamment du bénévolat a été revue en application du règlement 2018-06. Leur caractère non-significatif au regard de l'importance des ressources de l'association/fondation a été confirmé, les seules contributions en nature étant le temps passé par les administrateurs pour la direction de l'Association.

### 6.2 Engagements hors bilan

#### 6.2.1 Engagements en matière de pensions et retraites du personnel

Au 31/12/2024, les engagements IDR sont intégralement provisionnés externalisés dans les conditions décrites ci-dessus au paragraphe 4.11.1. L'engagement total représente 9 045 471 €.

L'Association a historiquement opté pour la méthode préférentielle, consistant à comptabiliser dans son bilan la provision pour indemnités de départ en retraite. Son calcul repose sur la méthode prospective et sur la base des critères suivants, demeurés inchangés par rapport à l'exercice précédent :

- Age de départ en retraite : 65 ans
- Taux de progression annuel du salaire : 1,60% / an
- Taux moyen de charges (sociales et fiscales) : 58,54 %
- Taux d'actualisation : 3,25%
- Taux de rotation du personnel : nul

La provision ainsi calculée représente 9 045 471 €.

Cette somme a été intégralement externalisée auprès du prestataire Axa, tenant compte, outre de la valorisation à fin 2023 pour 8 541 476 € :

- des intérêts générés sur la période 2024
- des rapatriements sur des salariés partis en retraite sur l'exercice 2024 représentent une diminution du fonds de 540 231 €
- d'un abondement complémentaire de 434 140 € enregistré en charges à payer, devenu effectif début 2025

Au 31 décembre 2024, la valorisation du fonds externalisé, tenant compte des éléments précités, représente 9 045 471 €.



### 6.2.2 Autres engagements

Source : Informations transmises par les directions régionales et établissements dans les dossiers de consolidation.

Engagements donnés	Montant
<b>a) intérêts restant à courir sur emprunts auprès des établissements de crédit</b>	<b>3 324 425</b>
- part à moins d'un an	236 783
- part à plus d'un an et moins de 5 ans	973 319
- part à plus de cinq ans	2 114 322
<b>b) engagement de crédit-bail (redevances restant à payer)</b>	<b>924 298</b>
- crédit-bail mobilier & locations longue durée	924 298
- crédit-bail immobilier	
<b>c) cautions données</b>	
Engagements reçus	Montant
<b>a) cautions reçues</b>	
<b>b) réservations de lits</b>	

### 6.3 Effectif

Effectifs présents au 31 décembre N et N-1 :

Effectifs	2024	2023	Var.
Contrats à durée indéterminée (CDI)	1 831	1 664	167
Contrats à durée déterminée (CDD)	101	101	
Contrats aidés (CAE, CAV, CIE, CUI-CAE)		2	-2
Contrats d'apprentissage	17	13	4
Contrats de professionnalisation	4	2	2
<b>TOTAL EFFECTIFS</b>	<b>1 953</b>	<b>1 782</b>	<b>171</b>



## 6.4 Rémunération des 3 plus hauts cadres dirigeants salariés ou bénévoles

La loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative à l'engagement éducatif a introduit pour les associations dont le budget est supérieur à 150 000 € et qui reçoivent une ou plusieurs subventions de l'Etat ou d'un Collectivité territoriale supérieures à 50 000 € l'obligation de publier dans ses comptes financiers les rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés ainsi que leurs avantages en nature.

Au cours de l'exercice 2024, les trois plus hauts cadres dirigeants ont perçu :

(en euros)	Rémunérations brutes versées	Avantages en nature
Cadres dirigeants bénévoles	Néant	Néant
Cadres dirigeants salariés	271 047	Néant